

Syra le 23. Novembre 1840.

Monsieur le Gouverneur.

Par la requête dont copie est ci jointe le Capitaine Mustapha Kassaroglou, Sujet Ottoman, Commandant le brig du Commerce Turc l'Aslan, qui a reçu ses expéditions pour retourner à Alexandrie, lieu de sa provenance, réclame le concours de l'autorité pour faire arrêter un de ses matelots, appelé Chahil, également Sujet Ottoman, lequel déserte son bâtiment.

Vous remarquerez que ce matelot, qui remplissait les fonctions d'écrivain du navire, a déserté en emportant avec lui les Comptes du Capitaine et ceux des négociants qui le constituent débiteur d'une certaine somme, ce qui jette la plus grande perturbation dans les divers intérêts engagés dans ce navire, et tend à en rendre le règlement ultérieur impossible. J'ai fait mander au Consulat ce matelot, mais il a fait répondre qu'il ne reconnaissait ici aucune juridiction Consulaire, et qu'il s'y trouvait parfaitement libre d'abandonner son bâtiment si cela convenait à ses intérêts.

Je viens, en conséquence, recourir à votre autorité en vous priant de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que ce marin déserteur soit immédiatement recherché, et reconduit, par la force pub.

M. Paniropoulos Gouverneur
de Syra et dépendances. L L L



à bord du brig Turc l'Aslan.

Après Monsieur le Gouverneur, l'assurance de
ma considération très distinguée.

A Deroize.

Charge d'apister les navires
et les Sujets Ottomans à Cyra?

